

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles les lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Balbigny, Briennon, Cherier, Comelle-Vernay, Gordelle, Lentigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly sous-Charlieu, Riorges, St-Cyr-de-Favière, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, Villefontaine, Villereau, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1866, dans les quatre journaux suivants : *Le Memorial de la Loire*, *le Journal de Montbrison*, *l'Écho Roannais*, *le Journal de Roanne*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Verlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.

6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.
11 h. 50 matin, Lyon, Montbrison, Clermont r.
3 h. 50 s. St-Etienne, Lyon, Boen, Noiretable
7 h. soir, Paris, toute la ligne et au-delà.
8 h. soir, Lyon, Tarare, Thizy et route.
8 h. 30 soir, Belmont, Charlieu, Nully.
9 h. soir, St-Etienne, Lyon et route, Montbrison, Saint-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnv, Charlieu, Charolles.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 23 OCTOBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Moulines	Vichy	St-Germain-les-Bains	St-Martin-d'Estreaux	Lapacaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	St-Jodard	Balbigny	Feurs	Montrond	St-Etienne	Givors	Lyon		
matin	8 17	9 37	10 50	11 37	11 50	12 5	12 5	12 27	12 35	12 51	1 4	1 15	1 56	2 8	3 1	4 24	5 10
soir	4 17	4 50	5 33	6 20	6 33	7 38	7 38	8 10	8 18	8 34	8 47	9 19	9 33	9 51	10 50	12 29	1 23
matin	8 17	9 37	10 50	11 37	11 50	12 5	12 5	12 27	12 35	12 51	1 4	1 15	1 56	2 8	3 1	4 24	5 10
soir	4 17	4 50	5 33	6 20	6 33	7 38	7 38	8 10	8 18	8 34	8 47	9 19	9 33	9 51	10 50	12 29	1 23

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montrond	Feurs	Balbigny	St-Jodard	Vandrange	St-Cyr-de-Favière	ROANNE	St-Germain-Lespinasse	Lapacaudière	St-Martin-d'Estreaux	St-Germain-les-Bains	Vichy	Moulines	Paris	
matin	6 44	7 58	8 27	10 59	11 47	11 54	11 58	12 8	12 21	12 37	12 43	1 12	1 51	1 50	2 39	3 43	4 3	9 20
soir	11 25	12 44	1 58	3 27	3 35	3 53	3 53	4 6	4 19	4 35	4 52	5 14	5 53	5 53	6 4	7 40	8 3	9 20
matin	6 44	7 58	8 27	10 59	11 47	11 54	11 58	12 8	12 21	12 37	12 43	1 12	1 51	1 50	2 39	3 43	4 3	9 20
soir	11 25	12 44	1 58	3 27	3 35	3 53	3 53	4 6	4 19	4 35	4 52	5 14	5 53	5 53	6 4	7 40	8 3	9 20

Roanne, le 15 Avril 1866

Lundi 16 avril, dans la grande salle du Collège: M. de Grandsagne fera l'étude des propriétés générales des métaux.

MAIRIE DE ROANNE.

Mutations foncières.

M. le Contrôleur des Contributions directes se rendra, les 16, 17, 18, 19, 20 et 21 avril, à la mairie de Roanne, à 9 heures du matin, pour opérer les mutations foncières.

Avis aux contribuables intéressés.

Roanne, le 15 avril 1866.

Le Maire, BOULLIER.

— Un décret en date du 28 mars 1866 attribue au département de la Loire 1503 hommes dans la répartition du contingent des 100,000 hommes formant le contingent de la classe 1865, en exécution de la loi du 24 mai 1865, et fixe au 25 avril courant le commencement des opérations du conseil de révision, et au 6 juin la clôture de la liste du contingent départemental.

Nous donnons ci-après la sous-répartition de ce contingent entre les cantons de notre arrondissement, ainsi que les lieux, jours et heures de la tenue des séances du conseil.

St-Just-en-Cheval, jeudi 3 mai, à 10 heures du matin ; 101 inscrits, 31 hommes à prendre, appel de la réserve à 9 heures 1/2.

St-Germain-Laval, vendredi 4 mai, à 9 heures du matin ; 109 inscrits, 33 hommes à prendre, appel de la réserve à 8 heures 1/2.

Néronde, samedi 5 mai, à 9 heures du matin ; 130 inscrits, 40 hommes à prendre, appel de la réserve à 8 heures 1/2.

Roanne, lundi 7 mai, à 3 heures du soir ; 255 inscrits, 78 hommes à prendre, appel de la réserve à 2 heures 1/2.

St-Symphorien-de-Lay, mardi 8 mai, à 1 heure du soir ; 229 inscrits, 70 hommes à prendre, appel de la réserve à midi 1/2.

Lapacaudière, mercredi 9 mai, à 10 heures du

matin ; 86 inscrits, 26 hommes à prendre, appel de la réserve à 9 heures 1/2.

Perreux, mercredi 16 mai, à 3 heures du soir ; 108 inscrits, 33 hommes à prendre, appel de la réserve à 2 heures 1/2.

St-Haon-le-Châtel, jeudi 17 mai, à 10 heures du matin ; 102 inscrits, 31 hommes à prendre, appel de la réserve à 9 heures 1/2.

Bellemont, vendredi 18 mai, à 1 heure du soir ; 150 inscrits, 46 hommes à prendre, appel de la réserve à midi 1/2.

Charlieu, samedi 19 mai, à 10 heures du matin ; 183 inscrits, 56 hommes à prendre, appel de la réserve à 9 heures 1/2.

— Le ministre de la guerre a décidé qu'en 1866 la revue d'appel des hommes de la réserve aurait lieu, comme les années précédentes, au chef-lieu de chaque canton, le jour où opérera le conseil de révision appelé à former le contingent de la classe de 1865.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1863 ne seront pas convoqués pour la revue d'appel, en raison du peu de temps qui s'est écoulé depuis la seconde période de deux mois qu'ils ont passé dans les dépôts d'instruction.

Quant aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1864, ils seront convoqués comme les autres hommes de la réserve et ils devront se présenter revêtus des effets qu'ils auront emportés en rentrant dans leurs foyers.

L'obligation de se rendre à la revue d'appel en tenue est également imposée aux jeunes soldats des classes de 1859, de 1860, de 1861 et de 1862. Le général de brigade, ou, à son défaut, l'officier supérieur désigné pour le suppléer, s'assurera que ces jeunes gens se sont conformés aux recommandations qui leur ont été faites pour la conservation et l'entretien desdits effets. Il portera particulièrement son attention sur les effets des jeunes soldats appartenant aux classes de 1859, de 1860, de 1861 et de 1862, en raison de l'époque déjà éloignée où ils leur ont été distribués et des chances nombreuses de détérioration auxquelles ils ont pu, par cela même, se trouver exposés. Il ne perdra pas de vue que la détérioration ou la perte des objets qu'ils ont reçus peut leur attirer des peines disciplinaires.

— Le taux de la prestation individuelle pour l'exonération du service militaire est fixé, pour la classe de 1866, à 2,100 fr. (*Moniteur*).

— Un décret impérial, en date du 28 mars, or-

donne pour cette année le dénombrement de la population de l'Empire qui sera fait par les soins des maires.

Ne devront pas compter dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt ou à l'application de la loi sur l'organisation municipale, les catégories suivantes: corps de troupe de terre et de mer, maisons centrales de force et de correction, maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles de jeunes détenus, maisons d'arrêt, de justice et de correction, bagnes, dépôts de mendicité, asiles d'aliénés, hospices, lycées impériaux et collèges communaux, écoles spéciales, séminaires, maisons d'éducation et écoles avec pensionnat, communautés religieuses, réfugiés à la solde de l'Etat, marins du commerce absents pour les voyages de long cours.

— On sait que le recensement est quinquennal. Le dernier qui, par conséquent, remonte à 1861, constate une population de 37,382,225 habitants, tandis que celui de 1856 ne porte que 36,039,364 habitants; mais il faut remarquer qu'en 1861, la France comptait trois départements de plus que lors du recensement précédent. D'ailleurs, tous les dénombrements depuis 1821 attestent une progression dans le chiffre de la population. Ainsi, en 1821, il y avait en France 30,461,875 habitants; en 1831, 32,569,223; en 1841, 34 millions 230,178; en 1846, 35,401,761; en 1851, 35,783,470.

L'Annuaire du bureau des Longitudes contient sur le mouvement de la population en France pendant 44 ans; de 1817 à 1860, un très-curieux et très-intéressant travail de M. Mathieu. Il en résulte que, dans la période de ces 44 années, la totalité des enfants nés en France comprend 21,847,422 garçons, et 20 millions 619,904 filles. Le nombre total des naissances annuelles des garçons surpasse d'un seizième le nombre total des naissances de filles. Quand il naît un enfant naturel, il en naît 12,857 légitimes. Les décès annuels masculins dépassent les décès féminins; ainsi à 72 décès féminins correspondent moyennement 73 décès masculins. La population, qui a toujours crû dans l'intervalle de 1817 à 1853, a diminué en 1854 et 1855. L'augmentation moyenne annuelle, dans les 44 années de 1817 à 1860, est de 153,168.

D'après le décret du 11 janvier 1862, le tableau de la population, le recensement qui sera fait cette année, sera considéré comme seul authentique, pendant cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1867.

— M. Dechastelus, député de l'arrondissement de Roanne, a présenté son rapport, au nom de la Commission législative, chargée d'examiner le projet relatif à un emprunt de 1,150,000 fr. et une imposition pour la ville de Saint-Chamond.

— M. l'abbé Genthon, ancien aumônier des Religieuses de Nazareth, a été nommé aumônier des Religieuses de la Réparation.

La nomination de M. Vernay à la cure de Monsols a été agréée par décret du 17 mars.

— « On sait, dit le *Courrier de Lyon*, tout le mauvais vouloir dont a fait preuve la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon lorsqu'il s'est agi de commencer les travaux de construction du rail-way de Lyon à Roanne par Tarare. Elle a attendu pour cela le dernier délai possible, encore a-t-il fallu, en définitive, lui forcer la main.

» Aujourd'hui le tunnel des Sauvages, la principale difficulté qu'on eût à vaincre, il est vrai, est devenu le bouc émissaire des réclamations des intéressés, en voyant la Compagnie rejeter sur la dureté extraordinaire de ce rocher de porphyre toutes les accusations de lenteur calculée qu'on lui adresse; nous croyons, vraiment, qu'elle doit s'estimer bien heureuse d'avoir à son service un pareil argument, pour pouvoir en abuser tout à son aise.

» Toutefois, nous voulons bien aussi nous laisser prendre à ce leurre et croire, comme la Compagnie semble le désirer, que les difficultés du percement du tunnel du mont Cenis ne sont rien à côté de celles que présente la galerie des Sauvages. Mais la voie ferrée de Saint-Germain (Rhône) à Tarare, que l'on devait livrer à la circulation des convois au printemps de l'année dernière, où en est-elle? Comment se fait-il qu'elle ne figure pas sur la liste des lignes à ouvrir en 1866? Faut-il en accuser également les difficultés de percement du tunnel des Sauvages? — Nous ne savons; mais enfin on nous écrit, aujourd'hui,

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LA DYNASTIE DES FOUCHARD

Par Marin de Livonnierre.

MM. Dusseaux, le curé de Chemelles et le père Fouchard se séparèrent sur le seuil de la maison de Mlle Chevert pour regagner, chacun de leur côté, leur domicile.

Tout en regrettant d'avoir mortifié la vieille demoiselle, le bon curé ne pouvait s'empêcher de rire encore.

Le père Fouchard, dont la finesse n'allait point jusqu'à saisir un rapport quelconque entre la coupe de cristal, la mousse, et la fureur de Mlle Chevert, s'en allait répétant entre les dents: « Les dévotes, les dévotes, c'est méchant comme le diable ! »

MM. Dusseaux rentrèrent chez eux sans échanger une parole. Une fois installés dans la petite pièce qui leur servait de salon, M. Dusseaux prit un livre, Armand s'assit près de la cheminée, on était au mois de novembre, — allongés les jambes, croisa les bras, puis, la tête basse, le regard fixé sur les tisons, il essaya de recueillir ses esprits éperdus. Au bout de quelques minutes, M. Dusseaux ferma son livre et vint s'asseoir en face d'Armand.

— Tu as eu tort, mon ami, lui dit-il, de risquer cette plaisanterie, j'ai eu tort moi-même d'en rire, mais la chose est faite, n'en parlons plus. Ce qui doit nous occuper maintenant, c'est le parti à prendre: si Mlle Chevert est sérieusement fâchée, il ne serait pas convenable de rester ici sans payer de loyer, puisque la maison lui appartient. Tu es de mon avis, j'en suis convaincu ?

— Non père, répondit Armand avec vivacité, seil j'ai eu tort, ma folie a été impardonnable; mais je ferai toutes les excuses possibles.

— Non, Armand, non, en ce moment point d'excuses, et cela pour deux raisons: d'abord, en pareil cas, les excuses sont pires que l'offense;

notre pauvre parente est ridicule avec ses histoires, c'est parce que tu le lui as fait voir d'un seul mot qu'elle a pris la mouche; revenir là-dessus ne servirait qu'à l'irriter davantage. En second lieu, si les excuses de ta part sont convenables, ce serait à condition qu'elle nous en fit aussi à son tour, car elle nous a fort mal traités; toutefois, c'est une personne respectable à certains égards, elle a dix ans de plus que moi, vraiment ses apostrophes ne me blessent guère, et volontiers je joindrais mes excuses aux tiennes; mais nous sommes ses obligés; une amende honorable, en cette circonstance, ressemblerait à une bassesse; nous aurions l'air de solliciter la continuation de la petite faveur qu'elle nous a accordée il y a trois ans; cette dernière raison est décisive. Abstenez-vous.

— Cependant, mon père, puisque j'ai eu tort...

— Non, encore une fois, elle a eu beaucoup plus tort que toi, son extrême susceptibilité seule est la vraie cause de tout. Si elle ne révoit pas d'elle-même, nous quitterons sa maison; et alors, mais alors seulement, nous ferons des excuses; on ne pourra plus supposer que notre démarche soit dictée par l'intérêt. En attendant, laissons couler l'eau, nous aviserons plus tard.

Là-dessus, M. Dusseaux se leva, prit une lumière et se retira dans sa chambre, après avoir serré la main de son fils. Celui-ci ne songeait guère à prendre du repos, de son côté; s'exagérant peut-être les conséquences du mot fatal qui lui avait échappé, il se croyait à jamais séparé de celle qu'il aimait. Le lendemain, et les jours suivants, ni les courses dans la forêt, ni le travail de cabinet, auquel il se livrait avec une sorte de rage; ne purent ôter de devant ses yeux le fantôme de Mlle Chevert prononçant cet arrêt terrible: « Vous êtes un libérin ! »

Dans l'enchaînement des choses, ici-bas, il y a toujours certaines anomalies, de grands effets provenant de causes petites en apparence; Armand Dusseaux, vraiment homme par le cœur, puissant par les facultés de l'esprit, dans tout l'élan de la jeunesse, était momentanément en pleine déroute devant le coup de baguette d'une

vieille fée. Ah! le pauvre garçon n'y mettait point d'amour-propre, plus d'une larme tomba de ses yeux sur le papier où ses calculs, si rapidement faits d'ordinaire, restaient maintenant inachevés pendant des heures entières.

Le dimanche arriva: point d'invitation de la part de Mlle Chevert. M. Dusseaux ne bougea pas. Après la messe, au sortir de laquelle il avait de loin contemplé la silhouette gracieuse de Marie, Armand s'enfonça dans la forêt, et ne reparut que le soir.

— VI.

Cependant Mlle Chevert souffrait aussi. Le jour de réception avait été pour elle un jour d'ennui écrasant: personne à table, personne autour de son fauteuil, personne au jeu. A un certain âge les habitudes deviennent des tyrans inexorables: il fallut que la vieille dame sacrifiait le plaisir de la vengeance. La semaine suivante, M. Dusseaux et le curé furent invités; on ne s'occupa pas du père Fouchard, le bonhomme reviendrait toujours assez de lui-même; Armand demeura excommunié.

« Je vais aller seul, cette fois, dit M. Dusseaux; mais je ne dois ni ne veux paraître sanctionner la punition qu'on t'inflige avec une affectation puérile; invité ou non, tu m'accompagneras dimanche prochain; si nous sommes mal reçus, je sortirai avec toi; puis nous chercherons une autre maison. »

Volontiers, Armand eût fait des objections, il craignait un éclat; mais en tout ce qui touchait à l'honneur, à la dignité, à certaines convenances sérieuses, M. Dusseaux était inflexible; le projet fut arrêté. D'ailleurs, à force de se creuser le cerveau, le jeune homme avait imaginé un moyen de regagner près de Mlle Chevert le terrain perdu par son irrévérence envers la coupe de cristal. Excellent dessinateur, sachant surtout poser merveilleusement ces petites figures négligées; mais vivantes par le mouvement et l'attitude qu'on jette au premier plan d'un paysage pour l'animer, il lui était venu à la pensée de reproduire, sur grande échelle, la carte géographique des parties

de l'Arbresle que la Compagnie est en instance pour obtenir un nouveau délai, et cependant il est reconnu que l'état des travaux de ce tronçon permet de le livrer à l'exploitation à partir du 1^{er} mai prochain pour les marchandises, et au 15 du même mois pour les voyageurs.

« Espérons que ce sera le dernier acte de la comédie qui se joue depuis si longtemps; mais espérons aussi que les principaux intéressés ne le laisseront pas passer sans protester énergiquement. »

Le Courrier a parfaitement raison de traiter de comédie et de leurre les prétextes donnés pour la remise presque indéfinie de la confection de cette ligne de Roanne à Lyon par Tarare, qui est de première nécessité pour le commerce et pour les éleveurs de tout le centre de la France. Quand il fallut percer le tunnel de Saint-Martin-d'Estreaux, dont on pouvait parfaitement se passer, objectait-on la dureté extraordinaire du porphyre? Les ingénieurs en tinrent-ils compte? nullement. Et il paraît bien qu'ils avaient raison, puisque les travaux marchèrent avec une grande rapidité et se firent dans d'excellentes conditions. Or le tunnel des Sauvages est dans les mêmes conditions géologiques; pourquoi n'aurait-il pas les mêmes résultats? Disons la vérité: il est bien plus commode et surtout bien plus lucratif pour la Compagnie, de continuer à nous faire parcourir vingt-cinq lieues de plus environ pour aller soit à Lyon, soit à Genève, soit dans le midi. Cela se traduit par francs et centimes... à son profit; le reste viendra quand il pourra.

— La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée vient d'être autorisée, par décision ministérielle, à changer la dénomination des gares de Saint-Germain, près Lyon, et de Saint-Romain, près Givors, afin d'éviter la confusion qui pourrait résulter d'une similitude de noms, par suite de l'ouverture prochaine de nouvelles sections.

Les gares dont il s'agit seront désignées à l'avenir sous la dénomination de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-en-Gier.

— Le chemin de fer de Saint-Etienne à Clermont avance lentement vers son achèvement.

Les opérations du tracé sur le terrain, faites par le nombreux personnel de la section de Thiers, sont très avancées jusqu'à Noirétable, et dans le département de la Loire, la partie de Montbrison à Boën, sur près de 17 kilomètres, doit être adjugée cette année.

Les travaux du pont, sur la Dore, vont être prochainement entrepris, de manière à assurer la moitié de la construction de cet ouvrage pendant cette campagne.

— On sait que le Conseil général de la Loire avait donné un avis favorable pour la construction d'un chemin de fer de Charlieu à Roanne. Les communes que doit traverser cette voie ferrée ont été aussi mises en demeure de faire connaître leur avis et les sacrifices qu'elles pourraient faire pour mener à bien cette œuvre, qui serait d'un grand précédent. Mais, d'après ce qui nous a été rapporté, peu de Conseil municipaux auraient donné un avis favorable, si ce n'est Charlieu et le Coteau. Aucune commune n'est en mesure de venir en aide à cette construction; il faudrait qu'une compagnie s'en chargeât et fit tous les frais.

— Le sergent de ville Desseigne a trouvé, le 11 courant, à 11 heures du soir, sur la voie publique, un mouchoir dont l'un des coins contenait une certaine somme.

La personne qui l'a perdu peut venir le réclamer au bureau de police.

Le voiturier qui aurait perdu un dossier et un bridon peut aussi venir les chercher au bureau de police.

— Plusieurs orages ont éclaté sur Marseille dans la nuit de samedi à dimanche, et dans celle de dimanche à lundi. Une pluie torrentielle, mêlée de grêlons dont quelques-uns ont atteint le volume d'un pois-chiche, est tombée au milieu des fracas de la foudre. Ce matin les toits des maisons étaient encore en partie couverts de ces grêlons qui doivent avoir opéré de grands ravages dans les campagnes.

— La sollicitude du côté d'une potion, infallible pour dissiper les migraines. Après avoir agité le liquide avec une petite cuiller, elle appela Marie.

— Tiens, bois, mon enfant, lui dit-elle.

— Merci, ma tante, je crois que ça me fait plus de mal que de bien: depuis le temps que j'en prends...

— Ah! c'est tout simple, nous avions oublié d'y mettre une feuille d'orange séchée au soleil de mai, je viens de relire la recette.

— C'est égal, ma tante, si vous voulez bien permettre, je n'en prendrai pas, je me sens vraiment beaucoup mieux ce soir.

Ce petit débat terminé, la conversation languissait. Armand crut le moment favorable pour présenter son offrande; il s'avança vers Mlle Chevert et lui remit un rouleau de papier.

— Ma tante, lui dit-il, voici une carte de vos voyages, je l'ai dressée d'après *Matte-Brun*, et d'après les souvenirs que m'ont laissés vos récits; je souhaite infiniment qu'elle vous plaise.

— Hein! répondit la vieille fille d'un ton assez maussade, qu'est-ce?... une carte?... Je n'ai pas besoin de carte pour me rappeler les plus grands événements qui se soient passés dans le monde, et la part que j'y ai prise.

Elle fit un mouvement pour repousser le rouleau; la rancune et la curiosité luttaient dans son âme: à la fin ce dernier sentiment l'emporta; elle mit ses lunettes, déplia lentement le papier et le parcourut des yeux: peu à peu son visage s'illumina.

— Tiens! tiens! dit-elle en souriant à demi, ça paraît assez joli, voyons le titre: *Itinéraire suivi par Mademoiselle Madeleine de Chevert durant ses mémorables campagnes de 1792 à 1799.*

« Oui, ajouta-t-elle après parcourir des yeux une ligne de points rouges qui traversait la carte, c'est bien par là que j'ai passé: Bâle, Fribourg en Brisgau, Tubingue, Stuttgart, Heidelberg, Francfort, Balderbach, Oldendorf, Riedberg, Munster, Merfeld... Ah! non, ici vous vous êtes trompé, mon cher Armand: de Munster nous avons été d'abord à Detten, c'est là que... »

— Pardon, ma tante, interrompit Armand, c'est une simple interversion, je sais bien que vous

La violence de ces orages a étonné tout le monde, car on sait que ces révolutions atmosphériques ne se reproduisent généralement qu'en automne.

Les pluies torrentielles se sont étendues jusqu'au centre de la France, et, dans les journées de dimanche et lundi, la Loire avait considérablement grossi; elle marquait plus de 3 mètres 50 au-dessus de l'étiage du pont de Roanne. La plaine entre le pont d'Aiguilly et Vougy était envahie par les eaux, et une partie de la route départementale était interdite à la circulation.

— Cette semaine, la place de l'Hôtel-de-Ville de Roanne a été envahie par une quantité de barriques où l'on offre au public divers genres de curiosité; on dirait l'ouverture du Concours régional. Parmi ces diverses exhibitions, nous remarquons une superbe ménagerie, composée d'animaux des quatre parties du monde. On peut y admirer cinq lions et un grand nombre de carnassiers, des reptiles et volatiles de toute sorte.

Monsieur et madame Peson, propriétaires de cette ménagerie, entrent dans les cages de ces animaux féroces avec une familiarité et une aisance parfaites.

On peut rendre visite à cette terrible société depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. Leur repas a lieu ordinairement à 7 heures et demie du soir; mais aujourd'hui, on leur donnera à dîner à deux heures, et le dompteur entrera dans leurs cages.

UNE FEMME QUI A SES NERFS. — Une des filles Dessertine, dont la réputation est faite depuis longtemps dans notre ville, est mariée il y a peu de temps à un ouvrier couvreur. La paix ne règne pas toujours dans le ménage: le domicile conjugal n'est souvent pas assez grand pour contenir leur fougue querelleuse, ou plutôt la Dessertine prend ses nerfs, et au milieu de la rue, partout, *éubito*, pour la moindre vétille, elle se met à dire des sottises à son mari. Dire des sottises, ce n'est pas tout; elle tape, et gare de devant! Jeudi dernier, un de ses emportements s'empara d'elle, et voilà les époux à se tanner réciproquement. Un Monsieur, qui passait en ce moment, crut bien faire en voulant mettre la paix, mais notre héroïne, semblable à la femme de Scarnelle, lui tomba dessus à coups de poing sur la figure, et le renversa dans le ruisseau, en continuant à faire pleuvoir les coups de poing et coups de pied. Le malheureux intermédiaire fut relevé couvert de sang. C'est à raison de ce fait que, le lendemain, jugée selon la loi des flagrants délits, cette mégère a été condamnée à quinze jours de prison. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi elle avait battu ce Monsieur, elle a répondu qu'elle avait ses nerfs.

Nous recevons la lettre suivante de St-Martin-d'Estreaux: « Saint-Martin-d'Estreaux, le 12 avril 1866.

« Monsieur le rédacteur, » A la veille de l'enquête agricole, et dans la pensée que tous les renseignements seront bien accueillis par vous, je vous adresse l'article ci-joint, que je vous prie d'insérer dans votre journal, si vous le jugez à propos. »

ALAMARTINE.

LES OUVRIERS RURAUX ET LA QUESTION DES CÉRÉALES.

Depuis vingt ans, l'on voit dans le canton que j'habite le nombre des ouvriers ruraux diminuer et devenir plus cher, en même temps que la culture s'étend, se perfectionne et exige pour cela une plus grande quantité de bras. Il est vrai qu'avant cette époque, le médiocre salaire gagné par l'ouvrier suffisait tout au plus au strict nécessaire de sa vie; mais, en retour, si la rétribution était faible, le travail fourni était encore plus.

Par suite des besoins nouveaux, tels que l'établissement des chemins de fer et des routes nouvelles, le tissage du coton et même de la soie, ajoutés à ceux d'une culture plus exigeante, malgré une plus grande activité dans le travail, et l'introduction de la machine à battre, il y aurait trois fois plus de demandes pour une quantité moindre d'ouvriers, parce que plusieurs de ces derniers sont devenus propriétaires. Aussi le prix de la main-d'œuvre, qui ne suffit plus à de certains moments de l'année, a-t-il doublé, et menace d'augmenter encore par les mêmes causes.

Il aurait fallu, pour que cet état ne froisse pas les intérêts agricoles, que le prix des grains suivît aussi une marche ascendante. C'est le contraire qui est arrivé et il n'en pouvait être autrement. A la suite d'une culture plus étendue et plus

avez été à Detten, voyez en marge.

— En effet... oh! quel magnifique château!... tiens! et ces belles dames... mais il y a quelque chose d'étrange en dessous:

CHATEAU DE DETTEN, où Mlle de Chevert et Mme de Chémery, reconnues pour personnes de la plus haute distinction, furent reçues par le sérénissime comte de Detten qui leur offrit une allation où figura, comme pièce de milieu, un sanglier dont les défenses avaient deux pieds de long.

« C'est vrai, je me souviens même que le comte de Detten... »

« Mais voilà autre chose en dessous: »

TOUR DE FRANKENSTEIN. Après un grand combat de cavalerie dont Mlle de Chevert fut témoin, un colonel allemand, prince souverain d'un Etat de quatorze mille trois cent dix-huit habitants, envoya complimenter Mademoiselle de Chevert et Mme de Chémery sur leur courage, et les fit reconduire par un piquet de lanciers jusqu'à Limburg, camp retranché, distant de quatre lieues.

« Et ici: »

RIGUEURS DE M^{lle} DE CHEVERT.

Pendant un séjour que Mme de Chémery et Mlle de Chevert firent à Stuttgart, un grand seigneur wurtembergeois s'éprend de Mlle de Chevert; il ne se déclare pas, mais on le devine. Par trop grande sévérité peut-être, on refuse un simple menuet: le malheureux seigneur, cédant au désespoir, part pour la guerre et se fait tuer à la première rencontre.

« Ah! Armand, il ne fallait pas mettre ça, dit Mlle Chevert en baissant modestement les yeux. C'est pourtant bien vrai et même... »

« Mais qu'est-ce que c'est que ça encore? »

Mlle de Chevert cravache vigoureusement quelques libertins qui, après boire, sollicitaient la faveur de baiser le bas de sa robe.

« Ha! ha! ha! je m'en souviens encore comme si c'était d'hier. »

« Allons plus loin, voici de la danse: »

BAL DONNÉ PAR LE MARGRAVE DE BADE EN L'HONNEUR DE M^{lle} DE CHEMERY ET DE M^{lle} DE CHEVERT.

Mlle de Chevert méprise on ne peut plus les propos d'un jeune chambellan qui, feignant de la prendre pour Africaine, lui demande des nouvelles du Congo.

soignée, la production des céréales a augmenté de manière à dépasser les besoins.

Je dirai sans hésiter que, dans cette circonstance, l'agriculture, tout en progressant, a suivi une fausse route et bien par sa faute. Je n'entends pas parler de la petite culture; celle-ci se passant d'ouvriers et n'exportant pas de grains, n'a qu'à gagner à l'enrichissement de la main-d'œuvre, parce qu'elle lui consacre une partie de son temps, et aussi à l'avisement des grains dont elle retire une partie pour sa consommation. Du reste, elle fait ses affaires et n'a pas à se plaindre, puisque depuis vingt ans au moins, un dixième de la grande propriété est passé par acquisition entre ses mains.

La petite culture partage avec la grande environ la moitié du canton. Cette dernière, consistant en exploitations de 20 à 60 hectares d'étendue, est pratiquée par des métayers ou des fermiers, et un très petit nombre de propriétaires.

Par suite de l'emploi de la chaux, de meilleurs instruments, d'une plus grande quantité de travail, et surtout d'une plus grande étendue de terres labourées, la production du froment a presque doublé. Mais, à part le nombre des cochons qui a été en augmentant, celui du gros bétail s'est peu accru, et celui des moutons a même diminué.

Le revenu ancien d'un hectare était de 30 francs; actuellement il est de 40 fr., soit 1600 fr. pour un domaine de 40 hectares. La moitié des frais de culture, soit 800 fr., est occasionnée par les ouvriers salariés ou à la journée; mais comme ces frais étaient de 400 fr. il y a 20 ans, ceux actuels n'ont donc produit pour la propriété qu'une augmentation d'un quart dans le revenu, et, pour le cultivateur, il n'y aurait aucun bénéfice.

Mais si, au lieu d'avoir étendu la culture des céréales, on avait augmenté les prés et les pâturages, pour nourrir trois ou au moins deux fois autant de bêtes, on aurait d'abord évité tout surcroît de dépenses et de main-d'œuvre; on aurait doublé le produit du bétail, et celui des grains aurait été tout aussi abondant, par suite d'une masse plus grande de fumier; ce qui aurait permis à la culture de vendre le froment 15 fr. l'hectolitre, et avec bénéfice.

Si l'on était entré dans cette voie, on se serait bientôt aperçu que le système de culture par métayer est trop coûteux; un domaine de 40 hectares pourrait produire un revenu brut de 4,800 fr., et ne coûter que 1600 fr. de culture; ce qui ferait 30 fr. par hectare, au lieu de 40 fr. pour le revenu net.

Voilà ce que je n'ai cessé de répéter et d'écrire depuis plusieurs années. A ceux qui mettent en avant les frais d'établissement pour les prés et pour les bâtiments, je dis: Faites du moins des pâturages et ayez des moutons qui se contentent du plus simple abri; le moindre pâturage peut rendre plus qu'une terre cultivée. Je puis dire encore: Si l'on ne change pas de système de culture, avant une époque que l'on pourrait presque mathématiquement préciser, la grande propriété aura été remplacée par la petite.

ALAMARTINE, Agriculteur à Saint-Martin-d'Estreaux.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 7 au 14 avril 1866.

Mariages (6).

Lerousseau Charles, maçon, 27 ans, et Carlin Marie, 21 ans

Laroche Jean-Marie, teinturier, 27 ans, et Butier Elisabeth, tisseuse, 21 ans.

Roche Gilbert, journalier, 43 ans, et Bouzot Marguerite, ouvrière en coton, 27 ans.

Furnon Jean-Claude, tisseur, 41 ans, et Roche Julienne, tisseuse, 40 ans.

Sirof Claude-Marie, tisseur, 28 ans, et Dulac Marie, 25 ans.

Bosch Jean, tisseur, 26 ans, et Audeoud Marie-Clara, institutrice, 28 ans.

Naissances (18).

Roffat Joseph, fils de Claude Roffat, et de Barras Claudine.

Crozon Claudine, fille de Mathieu Crozon, et de Prajoux Elisabeth.

Brossard Clotilde, fille de Pierre Brossard, et de Loubaresse Marguerite.

Aubonnet Thérèse, fille de Benoît Aubonnet, et de Vizioz Marguerite.

Guillaume Antoine, fils de Jean Guillaume, et de Belaud Benoit.

Collon Philibert, fils de Jean Collon, et de Bourdon Pierreette.

Desfougères Adèle, fille de François Desfougères, et de Chatre Marguerite.

Contaudier Claude, fils d'Antoine Contaudier, et de Dufot Marie.

Gaune François, fils de Guy Gaune, et de Petit Marie.

Julle Jean, fils de Pierre Julie, et de Breuille Marie.

Julien Marie, fille de Claude Julien, et de Falcon Marguerite.

Rancier Pierrette, fille de Claude Rancier, et de Caillet Henriette.

Laumain Claude, fils de Jean Laumain, et de Brunet Gilberte.

Débat Marie, fille de Marcelin Débat, et de Triolaire Etienne.

Dénoel Marie, fille d'Antoine Dénoel, et de Combe Michelle.

3 enfants naturels.

Décès (8).

Chatain Jean-Marie, maçon, 68 ans.

Gardon Jeanne, épouse Thevenin, rentière, 60 ans.

Lacroix Victor, 7 ans.

Gerbe Jean-Marie, 11 mois.

Ducros Benoit, épouse Penel, tailleur, 62 ans.

Thimonier Pierre, 2 mois.

Rougeyron Anne, épouse Taillandier, 24 ans.

Textier Alphonse, tisseur, 19 ans.

— On annonce, dit le *Salut Public*, que des instructions sont arrivées de Paris pour préparer, à

Le lendemain du bal, une coquette excessivement grasse, jalouse de la taille élancée de Mlle de Chevert, lui envoya un pot de bière pour la faire engraisser, dit-elle; Mlle de Chevert répliqua en envoyant à la coquette une bouteille de vinaigre pour la faire maigrir. On devine de quel côté se rangent les rieurs.

UNE AUDIENCE DE CONGÉ.

Le margrave donne à ces dames tant de marques d'intérêt que Mlle de Chevert, craignant d'exercer une impression trop vive sur ce prince, quitte la cour....

— Qu'est-ce que c'est que ça un margrave? dit le père Fouchard qui venait d'entrer, ça vaut-il un notaire?

En entendant cette question.... cette question stupide, Mlle Chevert quitta des yeux la carte, ôta ses lunettes, et lança au père Fouchard un regard flamboyant, ses lèvres remuèrent, elle allait fulminer.... Mais non, l'ennemi n'en valait pas la peine, elle se contenta de hausser les épaules, puis elle reprit l'examen de la carte et des sujets crayonnés en marge. L'exercice dura trois heures sans désemparer; ce soir-là on ne joua point, Mlle Chevert ne vit personne, ne parla à personne, et parla, néanmoins, tout le temps; sa joie, son enthousiasme allaient croissant à mesure qu'elle voyait reproduites par un crayon, railleur à force d'être fidèle, les scènes de guerre ou d'amour où elle avait joué un si grand rôle.

A dix heures on se retira comme à l'ordinaire, Armand fut presque embrassé par Mlle Chevert, et invité, Dieu sait en quels termes aimables! Du reste, lui aussi rayonnait de joie; tandis que son père causait à voix basse avec le curé de Chemelles, et que le père Fouchard écoutait, bouche béante, les explications de la carte, il avait su faire entendre à Marie, qu'il aimait de toute son âme une jeune fille pieuse et bonne comme les anges, qu'il vivrait et mourrait sans en aimer d'autre. Peut-être Marie comprit-elle ce langage, et pourtant la pensée de traiter celui qui la tenait, comme sa tante avait traité le grand seigneur wurtembergeois, ne lui vint point à l'esprit.

(La suite au prochain numéro).

l'Hôtel-de-Ville, les appartements de l'Empereur et de l'Impératrice, ainsi qu'un logement pour le Prince impérial. Ce logement sera pris sur les pièces destinées à l'habitation du sénateur, vu l'exiguïté des appartements de notre palais municipal.

Il paraît donc certain que l'Empereur et l'Impératrice présenteront leur fils aux populations des départements, et que le jeune prince apprendra de bonne heure à connaître leurs vœux et leurs besoins en même temps que leur affection et leur dévouement.

— Le monastère des trappistes de Notre-Dames-Dombes, qui a reçu sur la cassette de l'Empereur une allocation de 80,000 fr., vient d'être érigé en abbaye par le Souverain-Pontife. Le prieur Marie-Augustin, élu abbé, a été béni solennellement en cette qualité le 9 avril, fête de l'Annonciation.

— Le 12 avril, à 2 heures de l'après-midi, le train n° 805, a éprouvé un léger accident au poteau kilométrique 352. Un wagon a déraillé, par suite de la rupture d'un essieu. La voie est restée encombrée pendant quelque temps, mais le service n'a pas été interrompu.

— Le tableau des douanes pour les deux premiers mois de 1866, montre que notre pays continue de décharger le trop plein de blé demeuré en réserve. La sortie des grains et farines, pour ces deux mois, a atteint 1,745,000 quintaux. On s'attend à une reprise des cours, tant à Paris qu'en province.

— Le bilan de la Banque de France n'indique aucun changement sensible dans la situation des principaux chapitres. L'encaisse est de 503,7 millions, en baisse d'un million environ sur celui de la semaine dernière. Le portefeuille a fléchi de 581,5 à 577,6 millions, soit une diminution un peu inférieure à 4 millions. Les prêts sur rentes et valeurs sont stationnaires.

La circulation des billets a regagné un million et représente un total de 895 millions.

— Après l'œuf de Pâques, l'objet ou l'individu à la mode, c'est la pieuvre.

La pieuvre est ce terrible habitant des eaux que les marins appellent le diable de mer, en langue académique la poulpe: le nom de pieuvre lui est donné sur les côtes de la Basse-Normandie.

Grosse boule de chairs ramifiées, à peau visqueuse et granuleuse, semblable à une masse de caoutchouc, sans os et sans nageoires, tel est le corps. Une cavité pratiquée dans cette boule renferme la tête qui, s'allonge de temps en temps comme la tête d'une tortue en dehors de sa carapace. A cette tête flamboient deux gros yeux ronds: elle se termine par un bec de corne recourbé.

Ce qui rend cet animal dangereux, ce sont ses bras: vigoureux et longs parfois de plus d'un mètre, ils portent chacun à leur extrémité deux suçoirs ou ventouses en forme de doigts. Avec les bras, la pieuvre enlace; avec les ventouses, elle se colle en faisant le vide.

Tel est le monstre avec lequel lutte Gilliat, dans son nouveau roman: *Les Travailleurs de la Mer*, qui est, dit-on, à sa cinquième édition.

On a fait du nom de cet animal une terrible application. Les petites dames appelées cocottes, puis biches, se nomment pieuvres aujourd'hui. Cela veut dire qu'elles ont aussi des tentacules et des suçoirs.

Analogie plus bizarre encore! La poulpe, la vraie, dévore les huîtres: elle dépeuple des bancs entiers. Or, nous avons telle petite dame qui a dévoré un marquis, un vicomte, deux fils de notaire, une douzaine de rentiers, et dont les instincts carnassiers ne sont pas encore ralentis. Mais le banc d'huîtres du boulevard est inépuisable.

— Tous les journaux ont parlé de la mort du général Yusuf, et ont retracé avec plus ou moins de détails son existence héroïque; mais personnellement, n'a répété son dernier mot; il termine magnifiquement cette vie extraordinaire. Lorsque le général vit approcher ses derniers instants:

— Je vais mourir, dit-il.

Et se redressant sur son séant, il ajouta:

— Yusuf ne doit pas mourir couché!

Il est mort, en effet, debout, comme un soldat.

— Conte bon à reproduire:

L'Echo. — Le petit Georges n'avait jamais entendu d'écho. Il se mit un jour à crier dans une prairie: « Ho, hop!... » Il cria alors, tout étonné: « Qui es-tu? » La voix lui répondit: « Qui es-tu? »

Alors lui de se fâcher, et de dire avec mauvaise humeur: « Tu es un jeune drôle. — Jeune drôle » lui renvoya l'écho immédiatement.

Georges entra alors en fureur, et se mit à lancer des injures de plus en plus fortes contre la personne cachée dans le bois. Toutes ces injures lui étaient rendues immédiatement. Hors de lui, il courut dans tout le bois pour découvrir le gamin audacieux qu'il y supposait, afin de se venger de lui: mais il ne put trouver personne.

En rentrant chez lui, il se plaignit à sa mère de ce qu'un mauvais sujet s'était caché dans le bois et l'avait injurié. Sa mère lui dit: « Tu te trahis dans ce moment et tu te plains de toi-même. Sache, en effet, que tu n'as rien entendu que tes propres paroles. De même que tu as vu souvent ton image dans l'eau, tu as entendu ta voix dans le bois. Si tu avais dit à l'écho une seule parole aimable, il t'aurait rendu aussitôt une parole gracieuse. »

C'est presque toujours ainsi que vont les choses.

La conduite des autres n'est que l'écho de la nôtre. Conduisons-nous amicalement avec notre prochain, et il nous traitera amicalement à son tour.

Mais si nous sommes désagréables et durs pour lui, nous ne devons nous attendre à rien de mieux de sa part.

— On écrit de Rome que la compagnie des chemins romains a fait afficher l'avis suivant dans toutes les gares:

« Les employés ne doivent jamais oublier que c'est le public qui les paie et que les voyageurs sont dans leur droit en exigeant d'eux la plus grande politesse et le plus grand empressement. »

Je connais d'autres pays que l'Italie où l'affichage de cet avis serait utile.

L'ŒUVRE DES DAMES DE MISÉRICORDIE (I).

III. La vie de la femme du monde sanctifiée par la bienfaisance est encore la meilleure, même pour le bonheur de ce monde.

Savez-vous quelle est la femme dont le sort est le plus enviable ?

Ce n'est sûrement point celui de cette femme élégante, si entourée, qui semble la reine de tous les salons et de toutes les fêtes. Son existence est brillante peut-être, mais n'est pas heureuse. Ah ! si on pouvait provoquer des confidences, on saurait souvent combien sa vie est triste et désenchantée.

C'est cependant pour elle l'âge d'or, et il s'en va rapidement.

Mais elle n'est pas encore bien jeune, si la jeunesse durait toute la vie ; par malheur, il vient un âge où le front se ride : un premier cheveu blanc raye tout à coup d'un mince fil d'argent. On essaye alors le sable d'or versé par la fantaisie ; mais on n'a presque rien à mettre à la place. On se dit tristement que la saison des fleurs est passée et que celle des fruits ne viendra peut-être jamais.

La plus grande somme de félicité sur cette terre appartient à la femme dont une part de la vie s'écoule à faire le bien. Sa piété est douce et éclairée et sa bonté toujours prévenante. D'une conversation attachante, parce qu'elle sait toujours y mettre de la bienveillance et de l'esprit ; elle se fait facilement aimer, car elle n'a d'autre pensée que celle d'être agréable à tous.

Persone ne pourrait souvent prétendre mieux qu'elle aux succès du monde. Son nom, sa fortune, sa position sociale, et surtout ses qualités, sont de nature à lui faire espérer d'y exercer une très-grande influence. Mais le monde n'est pour elle, ni une préoccupation incessante, ni une joie exagérée, c'est plutôt un devoir qu'elle remplit, comme tous ceux que lui impose sa condition. Elle n'appartient au monde qu'un moment ; sa vie est donnée tout entière à sa famille et aux pauvres qu'elle a appris de bonne heure à visiter et à consoler. Oui, elle a ses pauvres comme une autre a ses toilettes et ses bals.

Les pauvres s'aperçoivent qu'ils ont en elle une bienfaisance aussi généreuse que dévouée, comprenant leurs besoins et sachant les adoucir. Elle a toute la science et tout l'amour de cette belle passion de la charité. Toujours accessible et affable, elle sait secourir le pauvre en s'oubliant elle-même. Son courage, sa patience, sa douceur ne se démentent jamais, et l'ardeur de son dévouement se multiplie avec les besoins des nécessiteux. Une de ses joies est de faire, — ce que font de reste toutes les Dames visitieuses de l'Œuvre de Miséricorde, — elle-même ses charités. Elle gravit avec courage les degrés des longs escaliers qui conduisent aux pauvres mansardés.

Elle ne fait point ostentation des magnifiques aumônes qu'elle distribue ; au contraire, elle met un soin extrême et persévérant à les cacher. Il serait difficile d'énumérer tous les heureux résultats qu'elle obtient, tant elle apporte de réserve et de discrétion dans ses bonnes œuvres. Ils sont connus du Ciel, et cela lui suffit.

Elle recueille des témoignages universels de sympathie. On aime à la revoir dans le logis du pauvre. Elle est reçue le sourire sur les lèvres et le regard joyeux. Comme la bienveillance de cet accueilli lui prouve chaleureusement la gratitude que lui gardent les malheureux à qui elle a fait du bien !

A n'en pas douter, elle est heureuse, et ce bonheur ne saurait lui être ravi, car elle l'a toujours placé de préférence dans les affections de sa famille, dans l'amour de Dieu, et dans l'amour des pauvres, et non dans les jouissances si mêlées et souvent si chèrement payées du monde.

Des personnes charitables et dévouées, comme celle dont j'ai esquissé le portrait, sont moins rares qu'on ne croit, et si je ne craignais d'être indiscret en dévoilant des vies qui ne veulent pas être connues et qui craignent le grand jour, j'oserais dire qu'elles sont nombreuses, parmi les Dames de l'Œuvre de Miséricorde et même en dehors de cette association.

Il est des associées qui, pour d'excellentes raisons, ne peuvent visiter les pauvres, malgré tout le mérite qu'il y a à le faire, mais il n'est pas de position si petite et si modeste, pourra, bien entendu, que l'aïeule existe, qui puisse empêcher de fournir une cotisation annuelle. Ce doit être un sujet de noble et légitime fierté pour une femme de contribuer à cette mission si considérable que l'Œuvre des Dames de Miséricorde est appelée à remplir. C'est là une place d'honneur que chaque Dame doit tenir à occuper dans sa paroisse. C'est une généreuse et belle tâche que de faire supporter et bénir la fortune, et de venir en aide à ceux qui souffrent ! Tous certainement doivent y prendre part, mais, comme je l'ai dit, c'est à la femme qu'elle semble appartenir.

Comme le conseille le règlement de l'Œuvre, une jeune fille ne peut que gagner à accompagner sa mère dans la visite des pauvres. La charité est une suite qui s'enseigne. La jeune fille deviendra bonne et généreuse comme sa mère, en sentant toute la joie que l'on éprouve à faire le bien, et le plaisir du pauvre sera double.

C'est en tenant cette conduite charitable que les femmes

(1) Voir les numéros du 18 et du 25 mars.

du monde rencontrent autant de bonheur qu'elles peuvent en espérer ici-bas. Leur mémoire bénie, rayonne bien plus loin que leurs bienfaits. Elles acquièrent cette popularité qu'il est permis de désirer, quand elle ne coûte aucun sacrifice à la vertu et au devoir.

Toutes les âmes délivrées par elles, tous ceux dont la misère a été soulagée, se souviennent encore, quand les bienfaitrices ne se souviennent déjà plus. Elles sont reçues partout avec une affectueuse sympathie, et recueillent ici une larme, là un sourire de gratitude. Toutes ces impressions laissent une joie savoureuse et profonde qui n'est jamais sans quelque charme. Quand on a goûté une fois cette satisfaction pure et élevée, on n'y renonce pas aisément.

Que peut-il manquer à la joie de leur vie ? Elles ont trouvé les jouissances du cœur, n'est-ce rien ? Faut-il dédaigner de tels plaisirs ? Le bonheur n'est pas autre chose, une suite de petites joies ; chacun prend selon ses goûts et son caractère, mais le vrai bonheur est là dans une série de bonnes actions, il ne faut pas le chercher ailleurs.

Ch. DE BEAUMASSET.

Pourquoi, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante ? C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

Pourquoi les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER ? C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicinales.

Pourquoi offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité ? C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées, fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à des prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que des rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que ces Graines qui sortent de nos magasins ; or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à nos dépositaires, qui sont, pour la ville de Roanne, M. BONNEVAY, épicer, 16, rue Sainte-Élisabeth, et qui reçoivent directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.

L. B. 14-4.

LA MODE ILLUSTRÉE.

Journal maintenant connu dans toutes les familles, rédigé avec un incontestable talent par Mme Emmeline RAYMOND, est lu avec avidité par une foule de jeunes filles, de jeunes femmes, et même par un grand nombre d'hommes sérieux. — Aussi cette publication réunit-elle toutes les qualités d'un vrai journal de modes : excellents patrons, ouvrages d'agrément, bons conseils, nouvelles intéressantes et morales, à chaque numéro, il prouve qu'on peut joindre l'utile à l'agréable ; car tout en enseignant l'élégance et la conscience économique. Tous les maris devraient offrir à leur femme un abonnement à cette précieuse publication ! Chacun peut y trouver son profit : femmes du monde, maîtresses de maison, mères de famille, jeunes filles surtout auxquelles l'expérience fait défaut pour les diverses phases de l'existence qui les attend.

Avec le 1^{er} mars a commencé la série des nouvelles toilettes de printemps et d'été : les nouveaux modèles de chapeaux, de robes pour femmes et enfants, mantelets, vestes, lingerie, etc., le tout accompagné de patrons en grandeur naturelle.

Dans le courant du mois d'avril la Mode Illustrée fera paraître son premier article sur l'Art de la couture, leçons, explications, dessins, qui démontreront minutieusement tous les détails, tous les secrets relatifs à la préparation et à la bonne exécution de la lingerie, des robes et par-dessus de tout genre.

La publication du très-intéressant roman Armelle a commencé dans le premier numéro de janvier 1866.

La deuxième édition de la Civilité non perdue, mais homlette, par Mme Emmeline RAYMOND, vient de paraître en un joli volume in-18, et coûte 4 fr.

Ce journal, qui lutte courageusement en faveur de la sim-

PLICITÉ et du bon goût, et qui contribue au bien-être des familles en y apportant l'ordre et en y encourageant l'amour du travail, sera, dans un temps peu éloigné, répandu dans toutes les familles. Il est passé en proverbe que les journaux de mode sont un recueil de frivolité et d'excitations malsaines vers le luxe ; il n'en est pas de même de la Mode Illustrée : rien de plus intéressant, de plus varié et de plus instructif que le texte de cette charmante publication. Ajoutons encore, comme recommandation, que ce journal sort des presses de MM. Firmin Didot.

Afin d'éviter toute surprise, et pour mettre le public à même de souscrire en parfaite connaissance de cause, l'Administration de ce journal, rue Jacob, 56, à Paris, envoie gratis et franco un numéro quelconque à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. Mais pour que l'on puisse mieux juger du mérite de cette publication, on laisse la faculté de s'abonner pour trois mois seulement (un numéro par semaine) à un prix modique. L'examen des treize numéros d'un trimestre (3 fr. pour Paris, 3 fr. 50 c. pour les départements) suffit largement à l'appréciation d'une publication remarquable par sa rédaction, par le nombre et le fini des gravures, ainsi que par le choix scrupuleux des toilettes.

On s'abonne, à dater du 1^{er} de chaque mois, à l'Administration du journal la Mode Illustrée, rue Jacob, 56, à Paris.

Le journal La Vigne a pour rédacteur en chef M. AUGUSTE LUGNET. Enrichi des travaux de tous les savants oenologues et de tous les grands viticulteurs de France, ce journal est devenu pour le commerce et la propriété, l'organe vinicole le plus utile et le plus complet.

Un an, 10 fr. ; 3 mois, 3 fr. Paraît tous les jeudis. Si nos lecteurs désirent, avant de prendre un abonnement, s'assurer par une lecture suivie du mérite de la rédaction et des informations commerciales de ce journal, ils pourront adresser pour un franc de timbres-poste, à M. Ch. TOYDEUR, directeur de La Vigne, place des Victoires, 9, à Paris, et le journal leur parviendra franco à domicile pendant un mois.

L'Avenir national publié en Variétés, à partir du 29 mars, un drame inédit d'ERCKMANN-CHATRIAN : la GUERRE (1^{re} série). SOUTHWOR L'INVINCIBLE.

L'Avenir national donne gratuitement en prime à ses Abonnés l'Univers Illustré, magnifique journal paraissant deux fois par semaine. Le prix d'abonnement à l'Avenir national est pour les départements de 16 fr. pour trois mois, de 5 fr. 50 c. pour un mois (le même que les autres journaux). Tout ce qui a paru du DOCTEUR ANDRÉ, roman en cours de publication, est envoyé aux abonnés nouveaux.

A partir de lundi prochain, 16 avril, le Soleil publiera

LES

TRAVAILLEURS DE LA MER

PAR VICTOR HUGO

En même temps, il donnera cet épisode extraordinaire qui a pour titre :

L'Affaire Lerouge.

Les chroniques sont faites : deux fois par semaine, par M. HENRI ROCHFORD, trois fois par M. AURÉLIEN SCHOLL, deux fois par M. PIERRE VÉRON.

Les articles seront signés :

- EDMOND ABOUT, ALEXIS AZEVEDO, EMILE BLAVET, EUGÈNE CHAVETTE, ALEXANDRE DUMAS, GABRIEL GUILLEMOT, CHARLES MONSELET, FRANÇOISE SARCEY, AUGUSTE VILLEMOT, etc.

Les personnes qui désirent s'assurer la collection complète des numéros du Soleil contenant les Travailleurs de la Mer, doivent s'abonner immédiatement en envoyant un mandat de poste à la librairie du Petit Journal.

Prix de l'abonnement : Trois mois, Paris, 9 fr. ; départements, 12 fr.

Un numéro : 10 centimes.

Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du Chocolat-Menier, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui

expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.

Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabricants de chocolat. Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du Chocolat-Menier ; ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillants à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contrefaçon pour du vrai Chocolat-Menier avec bien plus de bénéfice.

La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de cette erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.

Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prévenant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillants à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.

Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom MENIER qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marque de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant.

AUX MÈRES DE FAMILLE.

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et favoriser leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BARON, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACAHOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, uniquement composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie ; et, par ses propriétés analeptiques, il améliore la composition du lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville.

Les gastralgies, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, constipations, diarrhées, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poux, moustiques, et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse Revalscière Du Barry de Londres. Cure No 64,325. de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, 8 Octobre 1864. — M. Du Barry, — J'ai été commandé par Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente Revalscière dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible. — beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur sa santé. J'ai été également commandé par Son Excellence de vous prier de donner autant de publicité à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le Prince YASNESTEIN, 316, de-comp. — MAISON DU BARRY, 25, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 8 kil., 40 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Roanne, chez M. ROUBAUD M. GERBAY, pharmaciens, et chez les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs, dans toutes les villes.

Pour les articles non signés : SAUZON.

MERCURIALES

Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Montbrison. Rows include Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, Seigle 2e id., Seigle 3e id., Orge, Avoine, Haricots, Farine 1er qualité, Farine 2e id., Farine 3e id., Foin les 100 kilo, Paille.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE D'IMMEUBLES

Situés à la Bénissons-Dieu (Loire) et à Melay (Saône-et-Loire)

Le dimanche 6 mai 1866, à dix heures du matin, en la mairie de la Bénissons-Dieu et par le ministère de M^e Dumont, notaire à Roanne (Loire).

Cette vente est poursuivie par dame Françoise Déroche, veuve de Benoît Berger, propriétaire, demeurant en la commune de Bénissons-Dieu, laquelle agissant comme tutrice légale de Claudine et Claudine-Marie Berger, ses deux filles mineures, a pour avoué M^e Etienne MARCHAND, demeurant à Roanne.

Elle aura lieu en présence de François Berger, propriétaire, demeurant à la Bénissons-Dieu, subrogé-tuteur desdites mineures Claudine et Claudine-Marie Berger, et, en cette qualité, régulièrement sommé d'y assister.

Elle a été autorisée suivant jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil séant à Roanne, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-six.

DESIGNATION DES IMMEUBLES

COMPOSITION DES LOTS. Et mises à prix.

PREMIER LOT

Une terre, dite Petite-Meuserie, située en la commune de Melay (Saône-et-Loire), occupant une superficie d'environ soixante-une ares trente centiares, confinée : de nord, par terre à Beluze ; de midi, par terre à Moret, haie entre deux, appartenant à ce dernier ; de soir, par un chemin de desserte ; et de matin, par terre à M. Georges Lacroix et terre à Moret.

Mise à prix : Trois cents francs, ci 300 fr.

SECOND LOT

Un tènement de terre, pré et bois, dit

des Grandes-Meuseries, situé aussi à Melay, lieu de la Berthelière, de la contenance superficielle d'environ deux hectares quatorze ares, confinée : de nord, par terre à Moret ; de matin, par pré au même et fonds à Audoin, acquéreur de M. de Chavagnac ; de midi, par un chemin de desserte, sur une petite partie, par pré à Vinet, par pré à Berthelie et bois à M. Godinot ; de soir, par terre à Fontanne, par bois au même, à Prajoux et à Lagoutte.

Ce tènement est grevé d'un droit de passage au profit de divers.

Mise à prix : Deux mille francs, ci 2000 fr.

TROISIÈME LOT

Une terre, dite de l'Enclos, située en la commune de la Bénissons-Dieu (Loire), lieu des Cours, de la contenance superficielle d'environ cinquante-cinq ares, confinée : de nord, par un chemin de desserte ; de midi, par un autre chemin dit des Cours ; de matin, par terre à Cucherat ; et de soir, par terre au même, haie entre deux, sur laquelle l'acquéreur aura tous les droits des vendeuses, mais rien que leurs droits.

Mise à prix : Cinq cents francs, ci 500 fr.

QUATRIÈME LOT

Une terre, dite la Longue, située aussi en la commune de la Bénissons-Dieu, de la contenance superficielle d'environ soixante-treize ares vingt-deux centiares, confinée : de nord et matin, par terre aux héritiers Bourrelière ; de midi, par un chemin de desserte ; et de soir, par terre à Jean-Marie Berger, dit Sardon.

Mise à prix : mille francs, ci 1000 fr.

Ces immeubles appartiennent aux mineures Claudine et Claudine-Marie Berger, pour en avoir hérité de défunt Benoît Berger, leur père. Ils seront vendus au lieu et époque et sur les mises à prix indiquées. L'adjudication sera prononcée aux enchères, en faveur des plus offrants et de-

niers enchérisseurs.

Les adjudicataires devront se conformer au cahier des charges, clauses et conditions de la vente, déposé en l'étude dudit M^e Dumont, notaire, où l'on pourra en prendre connaissance.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le dix avril mil huit cent soixante-six, fol. 136, c. 8. Reçu un franc quinze centimes.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e ROCHARD, avoué à Roanne.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploits des huissiers Du-four, de Roanne, et Thion, de Thizy, en date du trente-un mars mil huit cent soixante-six, enregistrés, M. François Premier, propriétaire, demeurant au château de Beaulieu, commune de Riorges, et M. Jean-Pierre-Joseph Premier fils, propriétaire et négociant, demeurant alternativement à Roanne et à Paris, pour lesquels domicile a été élu en l'étude de M^e ROCHARD, avoué, demeurant à Roanne, ont fait signifier : 1^o A M. le Procureur Impérial près le Tribunal civil séant à Roanne ; 2^o A madame Claudine Moncorgé, épouse de M. Jean-Marie Suchel, officier de la Légion d'Honneur, membre du Conseil général du Rhône, avec lequel elle demeure à Thizy, et, pour la validité, audit M. Jean-Marie Suchel ; L'acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le vingt-trois mars dernier, par M^e ROCHARD, avoué de MM. Premier père et fils, d'une copie collationnée, signée de lui et enregistrée, d'un acte reçu M^e Roffat, notaire à Saint-Haon-le-Châtel, le vingt-trois décembre mil huit cent soixante-cinq, contenant vente, au profit des sus-nommés, par M. Frédéric-Maximin Suchel fils, propriétaire, demeurant à Saint-Haon-le-Vieux, agissant en qualité de

mandataire de Monsieur et madame Suchel, ses père et mère, à la forme d'une procuration reçue M^e Ferrary, notaire à Thizy, le dix-huit mai mil huit cent soixante-quatre, de deux tènements de vigne, dépendant de la propriété de La Chambre, situés au lieu de ce nom, commune de Saint-Haon-le-Vieux, séparés entre eux par un chemin public, et ayant une contenance approximative, le premier, d'un hectare deux ares quatre-vingt-dix centiares, et le second, d'un hectare quarante-cinq ares cinquante centiares, moyennant la somme de quinze mille francs.

Ledit dépôt ayant pour but de purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles vendus ;

Avec déclaration à M. le Procureur Impérial que les requérants ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, feraient publier ladite signification dans les formes voulues par le code de procédure civile et l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

Pour extrait certifié sincère :

Signé, ROCHARD.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

Suivant exploit de Coquard, huissier à Roanne, du douze avril mil huit cent soixante-six, enregistré, dame Marie-Catherine Fradin, épouse du sieur Augustin Golzio, maître plâtrier, avec lequel elle demeure à Roanne, a formé à son mari demande en séparation de biens.

M^e Marchand, avoué à Roanne, a été constitué et occupera pour la dame Golzio.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

A SOUS-AFFERMER

POUR JUSQU'AU PREMIER NOVEMBRE 1881

TRES-BELLE PROPRIÉTÉ

dite de Varinay.

Située sur les communes de Pouilly-les-Nonains, Ouches et Saint-André.

Très-belle maison d'habitation ; — vastes bâtiments d'exploitation ; — une réserve et cinq grands domaines ; — locataires, jardins, vignes, terres, prés abondants et de première qualité.

Contenance : 177 hectares environ.

Cheptel, 12281 fr. 25 c. ;

Semences froment, 476 fr. ;

Semences seigle, 163 fr.

Entrée en jouissance de suite, à la volonté des sous-fermiers.

S'adresser, à Roanne, à Madame veuve Bouttet, rue Beaulieu, n^o 5, et à M^e Dusauzey, notaire.

Etude de M^e GAY, avoué à Roanne.

VENTE

Par licitation, en deux lots, D'UNE MAISON

Avec jardin contigu,

Et d'un autre PETIT JARDIN,

Sis à Ste-Colombe, canton de Néronde (Loire), Indivis entre les consorts Giroud et Bourrat.

Adjudication, le mardi 15 mai 1866, devant M. Ardaillon, juge au tribunal civil de Roanne.

Premier lot.

Une maison, située au nord-est du bourg de Sainte-Colombe, divisée en deux cuisines, une chambre, une boutique avec grenier au-dessus. Un petit jardin contigu fait aussi partie de ce lot.

Deuxième lot.

Il consiste en un petit jardin, situé également sur la commune de Ste-Colombe, d'une superficie d'environ 5 ares.

Les enchères seront ouvertes, pour le 1^{er} lot, sur la mise à prix de 300 fr.

Et, pour le 2^e lot, sur celle de 50 fr.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Roanne, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu le jugement, en date du 22 décembre 1865, par lequel le tribunal civil de Roanne a pronon-

de l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des parcelles de terrains à occuper pour l'assiette du chemin vicinal de Renaison au hameau des Bonnevaux.

Declarer offrir aux propriétaires expropriés les sommes indiquées ci-dessous : Darcois, Claude et Claudine, 100 fr.; Ville, Antoine, 100 fr.; Jusserand, Jean, à St-Haon-C., 100 fr.; Filton, Jean-Baptiste, 100 fr.

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne. VENTE MOBILIERE APRES DECES

Le mercredi dix-huit avril mil huit cent soixante-six, et jours suivants, à neuf heures du matin, à Roanne, rue Traversière, maison Doirieux ;

Il sera procédé, par le ministère de M^e Anroux, notaire à Roanne, à la requête des héritiers Doirieux ; A la vente publique et volontaire, à la criée, du mobilier dépendant de la succession de madame Elisabeth Paire, veuve Doirieux, décédée à Roanne, consistant : 1^o En meubles-meublants, secrétaire, commode, poêle, lits garnis, linge, draps, nappes, batterie de cuisine, vaisselle, etc.;

Et 2^o en matériel de café, tables, poêles, billard, pendules, glaces, comptoir, chaises, verres, bouteilles, etc. La vente sera faite au comptant, et il sera perçu, en sus du prix, cinq centimes par franc.

AVIS.

Le sieur PAGAUD Georges, ayant acquis le fonds d'épicerie et de débit de boissons du sieur Berthelien Jean, marchand épicerie et débitant, rue des Planches, 7, à Roanne, prévient les personnes qui auraient quelques droits sur cette acquisition de se présenter, dans les dix jours de la présente date : passé ce délai, il se libérera définitivement, sous peine de forclusion.

Adresser les réclamations chez M. Opol, écrivain public, rue Saint-Jean, n^o 90, à Roanne.

Grand assortiment de chapeaux de feutre et de paille.

DECLIOTRE

Rue Saint-Etienne, n^o 2, à Roanne, Prévient le public qu'il se charge du blanchissage et de la teinture des chapeaux de paille de toutes formes. Ce travail se faisant dans sa maison, tous les soins seront apportés pour en assurer la prompte exécution. Prix modérés.

NEURALGIES

Guérison à l'instant même par les Pilules Anti-Neuralgiques du D^r CRONIER. — Dépôt chez M. LEVASSEUR, pharmacien, 49, rue de la Monnaie, Paris. francs la boîte. s. b. 24-7

A AFFERMER

DEUX DOMAINES Appartenant à M. De Rainneville L'un est situé sur la commune de Saint-Vincent-de-Boisset, et l'autre, sur la commune de Perreux.

S'adresser à M. CHENAUX, régisseur au Coteau.

PASSAGE DES COTONNIERS

40 EMBLEMES A VENDRE Dans le centre du faubourg de Clermont, jardin de FORTIER-BEAULIEU, tanneur. S'adresser au susdit propriétaire.

A VENDRE

Ensemble ou séparément 2 MAISONS CONTIGUES

Situées à Roanne, faubourg de Clermont Une de ces maisons possède une teinturerie et sécherie avec prise d'eau, et boutiques de tissand.

L'autre maison, donnant sur la route, renferme un emplacement pour bâtir, et, dans la cour, des ateliers pour la cotonne, avec des logements au-dessus.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. VIAL, propriétaire, rue de la Côte, n^o 15, à Roanne. 52-13

PRIME offerte gratis aux abonnés : une superbe gravure sur chine, MARIA, qui a obtenu la grande médaille d'or à l'exposition de 1865 (par Achille GILBERT, d'après DONNAT.)

SIXIEME ANNEE

LE MIROIR PARISIEN

SIXIEME ANNEE

PARIS : UN AN, 10 f.

DEPARTEMENTS, 12 f.

JOURNAL DES DAMES ET DES DEMOISELLES

Ce charmant journal est imprimé sur très-beau papier format grand in-8 Jésus; paraît le premier de chaque mois; sa rédaction est des plus variées et sa direction morale. Il contient dans chaque numéro mensuel un choix de littérature, poésies, articles de modes, chronique parisienne, revue des théâtres, etc., donne dans ses numéros un grand nombre de gravures de modes coloriées, dessins de broderies, patrons, cols et manchettes dessinés sur étoffe, tapisseries, crochet, filet, confections, lingerie, belles gravures, jolis travaux de dames; choix de musique, quadrilles, polkas,

polkas-mazurkas, valses, romances, etc., enfin tout ce qui peut plaire, intéresser, amuser, instruire et charmer ses lectrices. Les abonnements se font pour un an, à dater du 1^{er} octobre, du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril ou du 1^{er} juillet année courante, payables en un mandat sur la poste à l'ordre du directeur, boulevard Saint-Michel, 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger. (Pour recevoir la prime gravure par la poste, envoyer 1 franc en plus). On s'abonne au Miroir Parisien, dans nos bureaux (sans augmentation de prix).

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE

MAISON DE CAMPAGNE

dite du Clos Située à Villerest Avec vaste Jardin, Vignes, belle Salle d'ombrage; le tout clos de murs. Jouissance de Cuve et Pressoir. Pour voir les lieux, s'adresser au sieur PAGE, dit Lazaran, vigneron au vignoble de Malentra, et, pour traiter, s'adresser à M. VICAUD-PAYV, négociant, quai du Bassin, à Roanne.

CHOCOLATS DE LA COMPAGNIE ANGLAISE

Seul dépôt à Roanne, pharmacie GARNIER, rue du Collège, 30. Chocolat de santé (les 500 gr.): Fin, pur cacao et sucre, 1 fr. 60 Mi-fin, id. id. 1 fr. 80 Surfín vanillé, id. id. 2 fr. » par paquet de 5 kil., escompte 7 0/0. On trouve à la même pharmacie: Farine Américaine, Farine Mexicaine contre les affections de poitrine et de l'estomac. Moutarde blanche de Hollande. Prix du paquet, 1 fr. 20. 8-4

DES BOISSONS GAZEUSES GUIDE PRATIQUE.

Les industriels qui se livrent à l'utile fabrication des Eaux de Seltz et de toutes les boissons gazeuses en général, les personnes qui ont l'intention de s'occuper de cette lucrative industrie, les brasseurs qui appliquent l'acide carbonique comme améliorateur de la bière, doivent se procurer et lire avec attention le Guide publié par MM. Hermann-Lachapelle et Glover, 144, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris. Ces ingénieurs, constamment en rapport d'études et d'expériences pratiques avec les fabricants, pour lesquels ils construisent des appareils spéciaux de fabrication, ont pu réunir une foule de notes utiles, écouter toutes les observations faites par les producteurs, et, en fin de compte, composer un véritable Manuel d'instruction pratique. Ce volume, illustré de 80 planches explicatives par Bourdelin, sera désormais le compagnon indispensable de tout fabricant. — Adresser 5 francs, 144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris. L. B. 6-5

LE DOCTEUR FAURIAT

de Paris, a l'honneur d'informer ses clients qu'il sera à Roanne, le jeudi 19 avril, hôtel du Centre, où il donnera ses consultations de 11 h. à 4 h. On sait qu'il est le seul médecin de Paris qui, traitant spécialement les maladies chroniques de la peau, de l'estomac, de la poitrine, du cœur, les maladies des femmes et les affections nerveuses, passe régulièrement depuis plus de 10 ans dans cette ville. Traitement garanti et par correspondance. — On peut s'adresser, franco, pour tous les renseignements, au D^r Fauriat, r. Bonaparte, 72 bis, au coin de la place St-Sulpice, à Paris. L. B. 2-2

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINE Rue Comartain, 45, à Paris. DEPUIS 1850 SON EFFICACITE L'A RENDEU POPULAIRE Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE. Un Rapport officiel constate: Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINE. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES.

LE PLUS GRAND FLÉAU DE L'HUMANITÉ C'est la phthisie pulmonaire

Sur 10 décès, 4 au moins sont produits par cette maladie Guérison certaine sans remède et par le seul emploi de la Farine mexicaine du docteur Benito del Rio, de Mexico. Prospectus et renseignements donnés gratis au dépôt. Le dépôt de la Farine Mexicaine se trouve à Roanne, dans toutes les Pharmacies.



La Farine mexicaine est le spécifique certain, pour la guérison de la phthisie pulmonaire, de la consommation, de la bronchite et du catarrhe chroniques. C'est un produit naturel et alimentaire qui s'emploie en potages.

DÉPURATIF DU SANG

L'Extrait de Salsepareille, composé en forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres. — Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens. Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède, qui purifie, adoucit le sang, et rétablit la santé. Se vend au prix de 3 fr. et 10 fr. la boîte. — Dépôt à Roanne, chez M. MERCIER, pharmacien, rue Impériale. L. B. 12-4

M. BOURNICHON DENTISTE DE PARIS

Est arrivé à Roanne, rue Impériale, 66, en face de l'Hôtel-de-Ville. Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

A VENDRE A L'AMIABLE Avec toutes facilités pour le paiement

UNE MAISON

Située à Roanne, rue du Collège, n^o 12, Avec dépendances et petit jardin. OU A ÉCHANGER CONTRE PROPRIÉTÉ RURALE S'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne. 3-3

APPARTEMENTS A LOUER

DE SUITE MAISON GUILLET

AU COTEAU 6 pièces au second (parquetées), cave, grenier et écurie.

Changement de domicile LOUP, M^e TAILLEUR

Les magasins du sieur LOUP, précédant rue du Collège, n^o 9, sont actuellement rue Sainte-Elisabeth, n^o 75, tout près du bureau de la poste aux lettres.

AVIS TRÈS-IMPORTANT Aux habitants de la ville de Roanne et des environs.

La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que M. & M^{me} NORMAND ne voyagent plus.

On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.

Consultations gratuites tous les jours. Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artificielles qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes. Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties; dentiers à tube et montés sur or et platine; dentiers vulcanites (dits caoutchouc); dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la prononciation; Extraction des dents, plombage, cautérisation, etc. Rue Sainte-Elisabeth, n^o 83. Prenez bien l'adresse.

VINS, SPIRITUEUX & LIQUEURS CHERMETTE CLÉMENT

Cours Persigny à ROANNE (Loire)

Dépôt des Produits de la Grande-Chartreuse

Beaujolais en cercle et bouteille. Bourgogne. Saint-Gille. Saint-Georges. Roussillon. Châteauneuf. Saint-Joseph. Frontignan. Malaga. Vermouth. Cognac fine Champagne. Armagnac. Eau-de-Vie vieille. Rhum. Liqueurs. Arquebuse. Absinthe. Bither. Elixir de longue vie.

PHOSPHO-GUANO GALLET, LEFEBVRE et C^e, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFICACIES CI-DESSUS. Dépôts dans tous les départements. — Pour le département de la Loire: MM. SARDIN-VAILLANSANT, à Montbrison; DECOULANGE-PÉRIER, à Saint-Ltienne. L. B.

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier. Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.

PLUS DE MÉDECINE

SANTÉ et ENERGIE, rendues sans médecine, ni purgation, ni frais. La délicieuse farine de santé

REVALESCIERE DU BARRY

guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement dans les oreilles, acidité, plûte, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, algures, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtes, et du dos, tout désordre du foie, nerfs, de la gorge, des bronches, de l'utérus, membranes muqueuses, vessie, et bile; insomnie, toux, oppression, asthme, catarrhe, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruptions, mélanolie, dépression, épuisement par suite d'excès, paralysie, épilepsie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de St-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe, manque de chaleur, de fraîcheur et d'énergie physique et morale, hypocondrie, des idées tristes, et toutes les lésions morales d'un état de marasme, leur blancheur, pâles couleurs. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, remplissant toute graine malsaine par de bons muscles et des chairs fermes. Extraits de 65,000 guérisons. — No. 12,981: M. le duc de Pliskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — Cure 64,828: de son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, 8 Octobre 1864. — Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly m'a commandé de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente Revaléschiere, dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible. — Beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'avaient eu aucun effet salutaire sur la santé. Son Excellence vous fait prier de donner autant de publicité à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le Prince YVES DE LUXEMBOURG, aide-de-camp. — No. 62,470: Ste-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire). Dieu soit béni! La Revaléschiere du Barry a mis fin à mes 18 ans de souffrances horribles de l'estomac, de suaires nocturnes et mauvaise digestion. J. Compaert, Curé. — No. 47,441: Mlle E. Jacobs, de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélanolie. — No. 49,842: Mme Maria Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatu, spasmes et nausées. — No. 36,448: le docteur Münster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — No. 51,528: M. W. Patching, d'hémorroïdes. — No. 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — No. 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 16 fois par jour pendant huit ans. — No. 46,213: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — No. 49,422: M. Baldwin, du débâtement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — No. 55,800: Mlle Galland, rue du Grand-Saint-Nicolas, 47, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre en 1853; elle jouit aujourd'hui isée, encore de la santé la plus parfaite. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économique mille fois son prix en d'autres moyens; il a opéré 65,000 guérisons ou tout autre moyen avait échoué. — No. du Barry et C^o, 29, Place Vendôme, à Paris. — 1/2 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., (franco), 32 fr.; 12 kil., (franco), 60 fr. Contre bon de poste. Et chez les premiers Pharmaciens et Epiciers dans tous les pays. dépôts à Roanne: chez M. ROUBAUD et M. GERBAY, pharmaciens.

L'OUATE-CHIMIQUE

anti-rhumatisme

du D^r PATTISON

soulage instantanément, et guérit radicalement, en peu de jours, les RHUMATISMES, lombagos et douleurs de toutes sortes; en rouleaux à 2 fr. et à 1 fr. Chez M. MERCIER, pharmacien à Roanne. L. B. 12-10

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

CAFÉ DES GOURMETS

AROME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE ET FORCE

PREMIÈRE MARQUE

La seule médaille d'honneur a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de Londres 1862 à MM. TREBUCIEN frères, fournisseurs du Buffet français au Palais de l'Exposition, pour l'excellence de leur Café des Gourmets. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène: c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, QUI, EN 1863, AVAIT ÉTÉ DE 1,704,260 KILOS, s'est élevée en 1864, au chiffre de: Un million huit cent dix mille quatre cent trente kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kilo, Deux cent quatre-vingt-neuf millions six cent soixante-huit mille huit cents tasses. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle. Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait pas la signature ci-contre: Se trouve à Roanne, dans toutes les bonnes maisons d'épiceries et de confiseries. L. B.

Plus de Chevaux couronnés!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

EAUX MINÉRALES D'URIAGE

Près Grenoble Près Grenoble TRAJET DIRECT EN CHEMIN DE FER Station de Gières-Uriage

Sulfureuses et salines au plus haut degré, elles conviennent en général aux enfants faibles et aux personnes délicates et lymphatiques. — Spécialités: Maladies cutanées, scrofules, affections nerveuses, rhumatismes, maladies du larynx et des voies respiratoires. L. B. 2-1

Roanne. — Imprimerie Sauzon, au des gérans. Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne. Signature de l'imprimeur.